



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOPHAU DU VENDREDI 11 JUIN 2021

L'assemblée générale ordinaire de la SoP H A U s'est tenue le **vendredi 11 juin, de 17h45 à 19h, à Lyon**, dans les locaux de l'ENS, amphithéâtre Mérieux.

**Présents ou représentés (50) :** Bassir Amiri (r), Sabine Armani (r), Marie-Françoise Baslez, Stéphane Benoist (r), Jean-Baptiste Bonnard (r), Corinne Bonnet, Richard Bouchon, Gerbert Bouyssou, Laurent Capdetrey, Jean-Yves Carrez-Maratray, Maria Paola Castiglioni, Andrzej Chankowski, Philippe Clancier, Jérémy Clément, Jean-Christophe Couvenhes, Madalina Dana, Marie-Hélène Delavaud-Roux (r), Julien Dubouloz (r), Mathieu Engerbeaud, Paul Ernst (r), Claire Fauchon-Claudon, Patrice Faure, Antonio Gonzalès, Gilles Gorre, Adeline Grand-Clément (r), Catherine Grandjean, Laetitia Graslin-Thomé, Séverine Gregorczyk, Ariane Guieu-Coppolani, Jean-Pierre Guilhembet, Typhaine Haziza, Pierre-Olivier Hochard, Perrine Kossmann, Sophie Lalanne, Jean-Luc Lamboley, Bernard Legras, Patrick Le Roux (r), Brigitte Lion (r), Cécile Michel (r), Romain Millot, Anne-Charlotte Oddon, Annette Peignard Giros, William Pillot (r), Adrian Robu (r), Lucia Rossi, Maria Teresa Schettino (r), Gaëlle Tallet, Noémie Villacèque (r), Jean-Christophe Vincent, Clémence Weber.

**Membres du bureau (8) :** Florence Gherchanoc, Sylvain Janniard, Cyrielle Landrea, Hélène Ménard (r), Laurence Mercuri (r), Sylvie Pittia, Nicolas Richer et Manuel Royo.

**Excusés (2) :** Valérie Huet, Isabelle Pernin

**Invités (2) :** Emmanuèle Caire (APLAES) et Lucia Criscuolo (CUSGR).

### ORDRE DU JOUR

1. Bilan d'activité de janvier à juin 2021
2. Nouvelles adhésions
3. Réforme des concours de recrutement du Secondaire
4. Réforme des procédures de recrutement à l'Université
5. Les *Rendez-Vous de l'Histoire de Blois* 2021
6. Information sur les finances de l'association
7. Lancement de deux enquêtes SoP H A U
8. Questions diverses

## 1. Bilan d'activité de janvier à juin 2021

Après avoir donné des nouvelles de notre Secrétaire, L. Mercuri, malencontreusement accidentée peu de temps avant dans l'après-midi, S. Pittia (SP) présente à l'assemblée le rapport d'activité pour la période de janvier à juin 2021.

Retrouver les Sociétaires pour cet échange direct est une satisfaction pour tout le bureau et la Présidente salue le gros travail accompli par Nicolas Richer et les collègues lyonnais impliqués dans la préparation du colloque. SP remercie non moins le Trésorier, S. Janniard, et la Secrétaire, L. Mercuri, qui ont accompagné les nombreuses étapes de cette entreprise. Le bureau a gardé confiance dans la réalisation effective d'un colloque en présentiel et il y assiste presque au complet (SP excuse H. Ménard, qui co-organise un atelier de l'EFR prévu à ces dates).

SP a plaisir à saluer la présence de deux partenaires : la Présidente de la CUSGR, L. Criscuolo, Professeur d'histoire grecque à l'Université de Bologne, qui fut experte pour le prix SoPHAU 2017 ; la Présidente de l'APLAES, E. Caire, Professeur de littérature grecque à Aix-Marseille. Toutes deux ont généreusement accepté de contribuer au colloque par une communication puis une publication dans les actes.

Cette AG est l'occasion d'évoquer la dynamique des collaborations avec les autres sociétés savantes. Le 6 février 2021 s'est tenue l'assemblée constitutive du Collège des Sociétés savantes académiques de France, le Cossaf. Le réseau s'est structuré en association, avec 49 membres fondateurs dont la SoPHAU et une petite dizaine de partenaires ayant choisi le statut d'associé. Ont été votés des statuts et un règlement intérieur (tous ces documents ont été diffusés par le canal de la lettre d'information et sont accessibles sur le site propre du Cossaf). Un conseil d'administration a été élu : 6 membres pour le groupe « sciences et technologie », 6 membres pour le groupe « sciences du vivant », 6 membres pour les LSHS. SP a été élue au sein ce CA pour un mandat de 2 ans. Depuis le bureau s'est constitué et se réunit tous les 15 jours, le CA se réunit une fois par mois. Divers groupes de travail se sont formés (tout dernièrement une commission formation en milieu scolaire, avec l'ambition d'y faire mieux connaître toutes les formes de savoir scientifique y compris dans le primaire). Le CA travaille également à une charte visant à prévenir les conflits d'intérêt. Il a également pris contact avec divers parlementaires dans la perspective de créer des liens durables avec la représentation nationale. L'ambition est de peser plus fortement sur l'élaboration de la prise de décision par les politiques et de faire reconnaître le rôle spécifique que peuvent jouer dans ce cadre les sociétés savantes. Est à l'étude un questionnaire destiné aux candidats à la Présidence de la République, dans le domaine ESR.

D'autres contacts ont permis à la SoPHAU de garder le lien avec des partenaires proches de nos disciplines : SP a participé le 27 mars 2021 au congrès de l'APAHAU et tout particulièrement à la Table-ronde que nos collègues avaient organisée sur les retombées de la LPR en SHS, avec divers invités dont Eric de Chassey, ancien directeur de la Villa Médicis et actuel directeur-général de l'INHA (nommé par le ministère de la Culture). La tonalité générale de cet échange a été assez critique notamment sur les conséquences en matière statutaire, avec les « tenure tracks », le devenir incertain des organes nationaux et paritaires comme le CNU *etc.* SP a également représenté la SoPHAU le 5 juin 2021 au congrès de l'APLAES, où se sont tenus divers échanges sur la politique documentaire et bien sûr la réforme des concours. La Présidente doit rencontrer courant juin l'actuel Président d'Antiquité avenir, réseau dont le fonctionnement continue d'interroger, notamment parce que le statut commun de la SoPHAU et de l'APLAES membres fondateurs et membres de droit, est désormais mis en cause. Un directoire convoqué fin juin reviendra sur cette proposition, véritable déclaration d'hostilité envers nos deux sociétés. On peut s'interroger aussi sur un projet de prise de position du réseau concernant la place de l'Antiquité dans le secondaire, compte tenu de la diversité de compétences des membres à intervenir. Toutefois la perspective d'EGA se dessine pour 2023, à Lyon, sur un thème qui fusionne deux pistes évoquées initialement : l'une sur les métiers de l'Antiquité et une autre sur le numérique.

Une autre de nos entreprises a été affectée par le confinement. Ce sont les *Nocturnes de l'Histoire*, le 31 mars 2021. Finalement une bonne douzaine de manifestations ont été maintenues, en visio-conférence pour la plupart. SP s'est efforcée ce soir-là de faire le tour à distance d'un maximum de manifestations dans lesquelles des collègues de la SoPHAU étaient impliqués. Elle tient à saluer leur persévérance, à dire aussi que les exposés et débats auxquels elle a assisté avaient rencontré du public. Le prochain appel à projets va être lancé pour le mercredi 30 mars 2022. Le bureau invite évidemment tous les porteurs de la session 2020 et de la session 2021 qui n'ont pu parvenir au terme de leur entreprise à soumettre de nouveau leur proposition. Il encourage non moins les collègues qui étaient hésitants à s'emparer de cette occasion pour faire rayonner nos disciplines auprès d'un vaste public, souvent en collaboration avec les historiens des autres périodes, les étudiants, les collègues du secondaire, les musées, les partenaires culturels *etc.*

La préparation du colloque de Lyon s'est inscrite dans un ensemble plus vaste et un partenariat reconduit avec l'APHG, sur le modèle de 2019. Une concertation a eu lieu avec Fr. Collard, Président, M. Charbonnier et Chr. Guimonnet, Secrétaires de l'association, pour calibrer les modalités de cette collaboration et son calendrier.

Trois collègues sont chargés de préparer une bibliographie en lien avec la nouvelle question d'agrégation : L. Graslin Thomé, P.-O. Hochard et G. Gorre. Ils ont présenté une version d'étape lors du congrès. SP tient à remercier C. D'Ercole, directrice de la bibliothèque Gernet-Glotz, qui a accepté en amont de leur ouvrir l'accès des collections durant la période de confinement. Ensuite la SoPHAU assurera la publication d'une version imprimée dans le numéro spécial d'*Historiens et Géographes* qui sort dans les derniers jours du mois d'août. Enfin, nous procéderons à la mise en ligne en accès libre d'une version étendue (plutôt destinée aux épreuves orales), début octobre. Ainsi préparateurs et étudiants pourront tirer parti de cet outil de référence pour le public universitaire et pour la formation continue des collègues du secondaire. SP exprime au trio des bibliographes la gratitude de toute l'assemblée.

D'autres sujets suscitent nos inquiétudes et aussi nos protestations légitimes : CNU vidé d'une partie de ses prérogatives, réformes de l'HDR, divers décrets d'application de la LPR et bien sûr incidences de la réforme du Capes et du master MEEF. Certains de ces sujets sont à l'ordre du jour dans la suite de l'AG. SP tient à rappeler que nous avons sollicité un RV auprès du doyen de l'Inspection Générale, sans succès ; un RV avec la Présidente du jury de capes, sans succès. En revanche, les quatre sociétés d'historiens du Supérieur ont pu discuter longuement en janvier avec la Présidente du jury d'agrégation, qui a donné à cette occasion toutes les informations en sa possession avant la réunion décisive de février et notamment :

- le souhait de l'IG d'avoir des « questions solubles dans les épreuves de didactique » ;
- le souhait du directoire du Capes de ne plus « être à la remorque de l'agrégation » ;
- le souhait du directoire du Capes de proposer un sujet de type « gréco-romain » soit sur cité et citoyenneté, soit sur les empires antiques dans le monde grec et romain. Un libellé informel circulait sur la période allant de 324 avant notre ère à 212 de notre ère... De même nos collègues médiévistes et modernistes ont été informés par ce canal du sujet sur la construction de l'État tandis qu'en contemporaine était évoquée une question sur « nationalismes et nationalités 1848-1935 ». Depuis cette date, les programmes 2022 et 2023 ont officiellement paru. Ils dissocient l'histoire ancienne, l'histoire médiévale et l'histoire moderne des programmes d'agrégation créant une situation intenable dans toutes les préparations de métropole et d'outre-mer.

Entre temps, près de 40 sociétés savantes, dont la SoPHAU, qui a pris une part active à sa rédaction, ont co-publié une tribune de protestation contre la réforme du capes dans le *Journal du Dimanche* du 13 février.

Les quatre sociétés du Supérieur, en lien avec l'APHG, ont finalement obtenu un nouveau RV auprès du cabinet du Ministre, en demandant à D. Bauduin, conseiller formation, de réunir autour de la table un représentant de la DGRH et un représentant de l'IG. Ce fut fait le 20 avril dernier, en présence de Fl. Dubo n°2 de la DGRH (représentant V. Soetemont), de J. Hubac n°2 de la DGESCO (représentant E. Geffray) et de J. Grondeux, doyen de l'IG H&G. SP renvoie au

communiqué commun des sociétés historiennes. Cette entrevue fut l'occasion d'émettre des protestations mais aussi de renouveler les propositions concrètes que nous avons faites en octobre à D. Bauduin sur la nature des épreuves écrites et orales, leur durée, les possibilités de vérifier les compétences dans les deux valences Histoire et géographie et de soulever toutes les difficultés concrètes d'application qui se dessinaient (nombre de contrats en alternance, vivier de tuteurs, passerelles entre les master recherche et MEEF, situation des reçus-collés *etc.*). Force est de constater qu'il est impossible de négocier avec l'IG qui considère que la future question d'agrégation « ne comporte pas le thème des empires » (*sic*). Nous avons redit notre souhait impérieux de confier la Présidence du jury d'agrégation d'Histoire à un professeur des universités, d'autant que l'IG va garder la Présidence du Capes externe (O. Grenouilleau serait pressenti).

Tout récemment, sous l'impulsion des collègues antiquisants directeurs d'UFR à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à Sorbonne Université, une tribune de protestation a rassemblé des directeurs d'UFR, de départements, de formation, pour sensibiliser l'opinion publique au désastre de cette réforme. Elle a été diffusée largement via les réseaux sociaux et elle est soutenue par deux présidents d'université, ce qui est assez rare pour être souligné.

SP termine par une autre préoccupation qui concerne la politique documentaire. Comme beaucoup de Sociétaires le savent, les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique (les CADIST) ont été supprimés depuis 2017. La BIS et la Bibliothèque de l'ENS étaient CADIST pour l'Antiquité. Depuis a été créé le CollEx Persée, réseau national de coopération entre les bibliothèques qui dispense le label des « collections d'excellence ». Pour la période de transition de 2017 à 2022, un GIS a été créé, nous sommes donc proches de l'échéance. Le GIS est en train de "s'auto-évaluer", avec l'idée d'en finir avec les crédits pour les bibliothèques délégataires (essentiels pour les acquisitions), voire le principe de bibliothèques délégataires, pour se concentrer sur les appels à projets et dégager plus de crédits pour eux. L'idée est de financer de grands programmes nationaux avec, au centre, la numérisation des ressources (ajout de données et métadonnées permettant l'exploitation des matériaux par les chercheurs). Tout cela affectera les deux bibliothèques interuniversitaires Cujas et de la Sorbonne même si des négociations sont en cours avec le Ministère.

Le CollEx Persée a lancé des plans de conservation partagée et des opérations de numérisation dans le cadre de programmes nationaux. Ces entreprises ont leur utilité. On peut consulter en ligne le rapport d'activité 2019 qui retrace ces opérations :

<https://www.collexpersee.eu/rapport-dactivite-2019/>

Ce qui peut susciter une inquiétude c'est la répartition des crédits entre ceux dévolus aux politiques d'acquisition et ceux dévolus à la politique d'opérations sur projet. Une interview du directeur du CollEx Persée, A. Colas, par ailleurs directeur de la BNUS, dessine une réduction forte des crédits d'acquisition, ce qui peut faire craindre pour la documentation papier, pour les personnels chargés de gérer ces collections et de façon plus prospective pour la vision de long terme des politiques d'acquisition, de suivi des collections *etc.*

<https://www.collexpersee.eu/entretien-news-tank-education-recherche/>

Tels sont les principaux dossiers sur lesquels la SoPHAU est intervenue ces derniers mois. SP cède alors la parole aux deux présidentes des sociétés amies, L. Criscuolo et E. Caire.

Lucia Criscuolo prend la parole au nom de la CUSGR. Après avoir remercié pour l'invitation, elle insiste sur les liens qui unissent les collègues français et italiens. La CUSGR compte maintenant de nombreux jeunes chercheurs italiens, ce qui montre le dynamisme de l'Histoire ancienne en Italie. Enfin, la convention avec la SoPHAU a permis de développer les relations internationales, ce qui peut aider au développement commun des sciences de l'Antiquité.

Emmanuèle Caire prend ensuite la parole au nom de l'APLAES et souligne les liens anciens entre l'APLAES et la SoPHAU. Au-delà du passé commun, l'actualité unit sur le même front les deux associations pour mener de nombreux combats.

## 2. Nouvelles adhésions

L'assemblée est amenée à voter sur les demandes d'adhésion de collègues non titulaires de l'enseignement supérieur. Trois nouvelles demandes ont été présentées au cours du semestre écoulé.

Sophie CHAVARRIA

thèse en cours en histoire romaine : *More than just mothers and wives : a study of women's public roles in Rome between the fourth and second centuries BC*, sous la direction de Dunstan Lowe et Matthijs Wibier, Université du Kent (Canterbury, GB).

Dimitri MAILLARD (ATER à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Professeur certifié)

thèse en cours en histoire romaine : *Protocole et insignes du pouvoir dans la République romaine (509-27 av. notre ère)*, sous la direction de Sylvie Pittia (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Sophie HULOT (Prix SoPHAU 2020, Agrégée d'Histoire, ATER à l'université Aix-Marseille)

Thèse soutenue en histoire romaine (2019) : *La violence de guerre dans le monde romain (fin du IIIème s. av. J.-C.- fin du Ier s. ap. J.-C.)*, sous la direction de François Cadiou (Université Bordeaux Montaigne) et Jean-Pierre Guilhembet (Université de Paris).

Les nouvelles adhésions sont soumises à l'approbation de l'assemblée

Nombre de votants : 58

Sophie Chavarria : 57

Dimitri Maillard : 57

Sophie Hulot : 57

Vote blanc : 1

Les nouvelles adhésions sont approuvées.

## 3. Réforme des concours de recrutement du Secondaire

- Résultats 2021 : le fossé se creuse entre « grandes » et « petites » universités
- Dissociation Agrégation – CAPES
- Le CAPES, un concours de moins en moins disciplinaire
- L'épreuve orale « Entretien avec le jury »
- Les actions contre la réforme, les contre-propositions

Sylvie Pittia souligne que c'est un des éléments du débat attendu par les sociétaires et leur donne la parole.

Bernard Legras (Paris 1 Panthéon-Sorbonne) évoque la situation de l'UFR d'Histoire qui a opté pour une attitude offensive contre le « nouveau MEEF » et la réforme du CAPES, en liaison constante avec l'UFR de géographie de Paris 1 et les UFR concernées de Sorbonne-Université (ex Paris 4) et de l'Université de Paris (ex Paris 7). Des motions ont été votées en AG et en conseil d'UFR. Les textes ont été largement diffusés, y compris sur les réseaux sociaux. Il y a eu un effort de pédagogie pour que le texte et les enjeux soient compréhensibles par tous. Bernard Legras souligne enfin l'unanimité des collègues contre cette réforme et que il est rare de voir cela dans une carrière.

Jean-Luc Lamboley (Lyon 2) demande des précisions sur le problème du découplage des deux concours Agrégation/CAPES afin de savoir si c'est également le cas dans d'autres disciplines comme les mathématiques.

Sylvie Pittia répond que les traditions ne sont pas les mêmes dans certaines disciplines. Il faut comparer avec les CAPES à plusieurs valences, comme ceux de Lettres Classiques ou de Physique-Chimie. Dans ce dernier cas, si le tirage au sort à l'oral se fait en physique, il y aura un sujet improvisé en chimie avec augmentation du temps de l'épreuve (70 mn).

Emmanuèle Caire (présidente de l'APLAES) répond pour le CAPES de Lettres classiques. Afin de résoudre le problème de la trivalence, une troisième épreuve est introduite à l'écrit (latin ou grec), mais en contrepartie, l'épreuve n'a qu'un coefficient 1. Elle souligne l'infaisabilité d'un tel concours dans le cadre du nouveau MEEF. Il existe un programme en littérature française plus ou moins connecté avec celui de l'Agrégation, mais l'incertitude demeure sur les années à venir avec le risque d'être en décalage avec des œuvres du programme de l'Agrégation qui ne seraient pas au CAPES). La vérification des compétences disciplinaires dans le nouveau concours sera sacrifiée.

Sylvie Pittia insiste sur le fait que le CAPES est un concours de moins en moins disciplinaire et elle évoque les craintes partagées par d'autres disciplines à propos de la deuxième épreuve orale d'entretien avec le jury, notamment à cause de la présentation d'un CV. Un autre problème évoqué est celui des berceaux de stage insuffisants. Par exemple, il n'y aura que 110 berceaux de stage pour toutes les disciplines dans l'Académie de Paris. A terme, les rectorats pourraient faire pression sur les capacités d'accueil pour que cela concorde avec le nombre de places.

Antonio Gonzalès (Besançon Franche-Comté) insiste sur le fait que certains collègues sont sous-informés sur la réalité de cette réforme. Il évoque la situation dans son université où l'INSPE a refusé toute forme de dialogue et a cherché à imposer la maquette ministérielle, jusqu'à définir la répartition des heures attribuées à chaque période, en donnant une place moindre à l'Histoire ancienne. Cela réintroduit le clivage entre 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> sections et montre la volonté de privilégier l'étude du monde contemporain. L'Histoire ancienne a finalement pu avoir un volume équivalent aux autres périodes après demande auprès du Président d'université.

Sylvie Pittia souligne que, sur le fond, il n'est pas normal que la place de l'Histoire ancienne à l'Université soit calquée sur celle au sein des concours et en dépende largement. Toutefois, quelle place peut être préservée dans les *cursus* de licence si les quatre périodes ne sont plus présentes dans les concours ? Sylvie Pittia relaie également une critique faite par quelques collègues : la question des concours occuperait trop de place dans l'action de la SoPHAU. SP aimerait beaucoup que cela prenne moins de place, mais une partie du poids de l'histoire ancienne dans le paysage universitaire est liée *de facto* à la question des concours.

Florence Gherchanoc (Université de Paris) revient sur la place de l'Histoire ancienne dans les concours et sur la question de l'articulation entre les masters Recherche et MEEF. En raison d'années d'études trop longues, ceux qui se destinent à l'enseignement ne feront plus de recherche.

Jean-Luc Lamboley revient sur une des conséquences possibles de la réforme avec la chute drastique des étudiants inscrits dans les préparations à l'Agrégation en raison de la dissociation des deux concours.

Corinne Bonnet (Toulouse Jean-Jaurès) s'interroge sur la pertinence de la défense de ces deux concours et se demande si la distinction CAPES/Agrégation a encore un sens ; peut-être faudrait-il réfléchir différemment et repenser le concours de fond en comble ?

Sylvie Pittia répond que la fusion des deux concours pourrait se comprendre s'il y avait un alignement sur le statut des agrégés. Toutefois, la fusion des deux concours et des deux grades ne se fera probablement pas par le haut.

Sylvie Pittia intervient sur un autre chantier : la réflexion qui doit être menée sur la nature des épreuves du CAPES. Il serait possible de faire évoluer la nature des épreuves, mais le dialogue est

impossible avec l'inspection générale. Aucun antiquisant ou médiéviste ne fait partie de l'IG. SP rappelle son attachement aux concours de la fonction publique d'État permettant le partage d'une culture commune, la culture de l'indépendance intellectuelle des enseignements. Avec cette réforme, il existe un risque de territorialisation du recrutement.

Ariane Guieu-Coppolani (Sorbonne-Université) demande s'il serait possible de rappeler les quatre ou cinq points les plus importants de la réforme.

Sylvie Pittia récapitule les principaux aspects de la réforme et exprime la position de la SoPHAU refusant l'alignement des questions de concours avec les programmes du secondaire et le non-contrôle des compétences dans les deux valences. Il y a un affaiblissement des compétences attendues des futurs professeurs. La deuxième épreuve orale du CAPES interroge quant au code des valeurs républicaines. En outre, au-delà du CAPES, l'Agrégation externe pourrait être atteinte avec une augmentation du nombre de postes pour le concours interne et une baisse pour le concours externe.

Sylvain Janniard (Tours) soulève le caractère inadmissible des M2 sous-payés par rapport à l'ancien statut des stagiaires.

#### **4. Réforme des procédures de recrutement à l'Université**

##### **Projets de décrets :**

- Suppression de la qualification CNU aux postes de PU
- Dispense d'HDR accordée par le CAC et non plus par le CNU
- Suppression du recrutement selon l'article 46.3
- Promotion interne

##### **Cf. Rapport Blaise-Gilli-Desbiolles qui préconise également :**

- Réserve du recrutement type 46.1 aux candidats extérieurs
- CoS composés exclusivement de membres internes
- « Clarifier les fonctions du CNU », repenser l'articulation CNU/établissement
- Révision ou suppression pure et simple de l'HDR

Antonio Gonzalès (président de la 21<sup>e</sup> section du CNU) revient d'abord sur les réformes en cours et la question de l'HDR. Il serait possible de se dispenser de l'HDR, mais il faudrait être MCF et enseigner dans une université française. L'optique est d'harmoniser les pratiques entre toutes les sections du CNU. Or les intérêts des disciplines sont différents. Les scientifiques sont plus attachés à un dossier de publications classé et hiérarchisé qu'à l'HDR. L'harmonisation est prévue à la fin de l'année.

Ensuite, la question de la qualification se pose également pour celle aux fonctions de MCF, même si le projet semble moins clair. Enfin, la question même de la thèse se pose sous l'impulsion des scientifiques. Pour eux, ce sont les publications liées au contrat doctoral qui importent le plus.

#### **5. Les *Rendez-Vous de l'Histoire* de Blois 2021**

La SoPHAU sera présente aux prochains *Rendez-vous de l'Histoire* de Blois en octobre prochain. La « carte blanche » est intitulée : « Bêtes de travail » (date en attente) et le programme a été préparé par Manuel Royo au nom du bureau. Les participants sont :

Isabelle Heullant-Donat, Histoire médiévale, Reims  
Brigitte Lion, Histoire ancienne (Proche-Orient antique), Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Fabrice Guizard, Histoire de l'environnement et des animaux, Hauts-de-France  
Jean-Marc Moriceau, Histoire moderne, Caen  
Éric Baratay, Histoire contemporaine, Lyon 3

## 6. Information sur les finances de l'association

Le Trésorier Sylvain Janniard présente le rapport financier intermédiaire pour le premier semestre 2021.

Notre Société continue de bénéficier au premier semestre 2021 d'une trésorerie saine. Au 07/06/2021, l'encours global est de 26 300 €, répartis entre 5 700 € sur le CC BRED et 20 600 € sur le Livret A BRED.

Le montant important de l'épargne permet, grâce aux intérêts perçus, de couvrir les frais de gestion du compte courant et pourvoira aussi, au besoin, aux importantes dépenses prévues pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année en cours.

Le nombre de sociétaires à jour de leur cotisation à la date du colloque est de 180 (6 050 €). Il faut, au Trésorier, déplorer la relative faiblesse de ce nombre et rappeler une nouvelle fois que **la régularité des versements facilite l'établissement d'un budget annuel, l'anticipation des dépenses et limite aussi les courriers de relance**. Il invite à nouveau les sociétaires à privilégier, pour le règlement de leur cotisation annuelle, le virement permanent sur le compte SoPHAU (virement automatique à date anniversaire, annulable à tout moment), dont les modalités très simples sont rappelées sur le *vade-mecum* du sociétaire récemment établi et distribué par le Bureau.

Il convient dans ces circonstances de remercier donc tout particulièrement l'ensemble des sociétaires demeurés fidèles à la SoPHAU, et tout particulièrement les sociétaires qui ont versé des cotisations de soutien (M. Bonnefond-Coudry, P. Ellinger, D. Gontikas, C. Grandjean, J.-P. Guilhembet, V. Huet, A. Jacquemin, F. Joannes, P. Le Roux, J.-L. Lamboley, J.-P. Martin, H. Ménard, I. Pernin, M.-T. Schettino, G. Tallet, A. Tourraix) ou de membres bienfaiteurs (dont G. Bouyssou, A. Gonzalès, M. Royo).

Les dépenses pour le premier semestre de l'année se montent à 2 261 €. Leurs principaux postes ont été le versement aux éditions Ausonius de la subvention pour la publication de l'ouvrage de Clément Sarrazanas, prix SoPHAU 2015, et l'achat d'un abonnement à un outil de sondage pour le questionnaire organisé par la SoPHAU sur les réformes de la formation des enseignants. Le montant modeste de ces dépenses ne reflète pas l'activité ordinaire de l'association et est explicable par le report d'événements ou leur organisation à distance du fait des conditions sanitaires. Les dépenses prévisionnelles pour le second semestre sont en revanche beaucoup plus substantielles : il conviendra de régler les frais engagés pour le colloque de la SoPHAU (env. 2 000 euros), de financer notre assemblée générale de décembre prochain (env. 1 200 euros) ainsi que la table ronde organisée par la Société aux RDV de l'Histoire à Blois (env. 700 euros). En outre, la subvention pour publication de l'ouvrage de L. Quillien, prix SoPHAU 2017, devrait être versée aux éditions Brill dans quelques jours (1 500 euros). Il importe donc de donner à la Société les moyens financiers de son action.

Lors de la précédente AG, le Trésorier avait fait état de tentatives d'escroquerie menées depuis l'automne 2020 par prélèvements frauduleux sur le compte courant de la Société et de l'action qu'il avait menée pour en préserver les finances de la SoPHAU. En février puis en mars, le Trésorier a été informé par la Gendarmerie nationale qu'elle avait enquêté sur ces faits dans le cadre d'une commission rogatoire et avait transmis ses résultats à une juge d'instruction du



tribunal de Béziers. Les escrocs, déjà mis en examen, ont été interpellés, écroués et attendent leur jugement. Les tentatives de prélèvements frauduleux ont cessé.

## 7. Lancement de deux enquêtes SoPFAU

### Enquête « jeunes chercheurs »

**Florence Gherchanoc** précise qu'il s'agit de mieux comprendre et évaluer ce que les jeunes chercheurs attendent de la SoPFAU, tout en s'intéressant à la conception de leur avenir dans la recherche.

### Enquête « qu'attendez-vous de la SoPFAU ? »

L'enquête permettra de savoir si la SoPFAU est en phase avec ses sociétaires, voir comment il est possible de concilier une société professionnelle et savante. Il s'agira aussi de réfléchir à la diversité des attentes selon la pyramide des âges.

## 8. Questions diverses

Sophie Lalanne (Paris 1 Panthéon-Sorbonne) revient sur la question d'Antiquité Avenir. Sylvie Pittia répond qu'il y a un directoire dans trois semaines et auparavant une rencontre avec le Président. La création d'une fondation (qui figurait dans les statuts) semble compromise, mais les EGA sont toujours prévus à Lyon en 2023. Le fait qu'Antiquité Avenir cherche à communiquer à la place des sociétés savantes pose problème. Sophie Lalanne répond que le fait de fédérer toutes les associations autour de l'Antiquité fait partie des objectifs d'Antiquité Avenir. Catherine Grandjean (Tours) rappelle qu'AA est seulement un réseau. Sylvie Pittia précise qu'AA ne peut pas être une voix supplémentaire en propre et elle ne doit pas se substituer aux associations compétentes et représentatives. Chaque association doit s'exprimer en son nom propre car il convient d'être vigilant sur l'arrière-plan politique de certaines prises de position.

La séance est levée à 18h55.

La présidente,  
Sylvie Pittia

